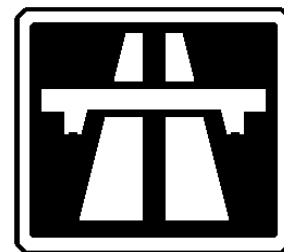


# CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



[www.copra184.org](http://www.copra184.org)

Octobre/Novembre 2021

## LETTRÉ D'INFORMATION N°40

### ÉDITORIAL

Depuis 30 ans, nous luttons contre le « Projet A104 » de Prolongement de la Francilienne, en plein MILIEU URBANISÉ, qui augmenterait, de manière très significative et **IRRÉVERSIBLE**, les pollutions atmosphériques et sonores, avec de très graves conséquences sur la **SANTÉ** des 300 000 habitants des 16 communes concernées, dans les Yvelines et le Val d'Oise.

Pour l'instant, ce « Projet A104 » est « en pause » jusqu'en 2030, mais il n'est pas abandonné.

Toujours « dans les cartons de l'Etat » et figurant sur tous les PLU des communes concernées, il est une véritable épée de Damoclès pour les populations et nous le combattons jusqu'au bout !

Nous allons profiter de la campagne de l'élection présidentielle (élection prévue les 10 et 24 avril 22) pour solliciter le Président de la République, par un **courrier de demande d'annulation du projet A104**.

Cependant, à côté du projet d'Etat A104, il existe le projet de Conseil départemental 78 de « **LIAISON RD30 - RD190 / Pont d'Achères** » qui est également à combattre, car il s'agirait d'un élément d'une véritable autoroute A 104 Bis que le Département des Yvelines veut imposer aux populations, et cela, sans aucune protection.

Christiane PARAVY  
Présidente du CO.P.R.A. 184

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUBLIQUE

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021**  
à 10h00

**Salle polyvalente**

**10 rue des Jardins**

**PIERRELAYE (95)**

### PROJETS A104 et A104 Bis : PROJETS « NUISIBLES » à COMBATTRE !

**1-Le Président de la République, Emmanuel MACRON**, en arrivant au pouvoir, en **2017**, a affirmé : « la priorité de mon quinquennat, en matière d'infrastructures, sera donnée aux « Transports du quotidien » et non pas aux « grands projets ».

**2-Le Conseil d'Orientation des Infrastructures**, présidé par Philippe DURON, remet son rapport, à la Ministre des Transports, en **2018**, en confirmant l'analyse de la Commission Mobilité 21, de 2013, et « en mettant en avant la priorité à donner, aujourd'hui, aux SOLUTIONS ALTERNATIVES à la ROUTE, dans le cœur de l'IDF ».

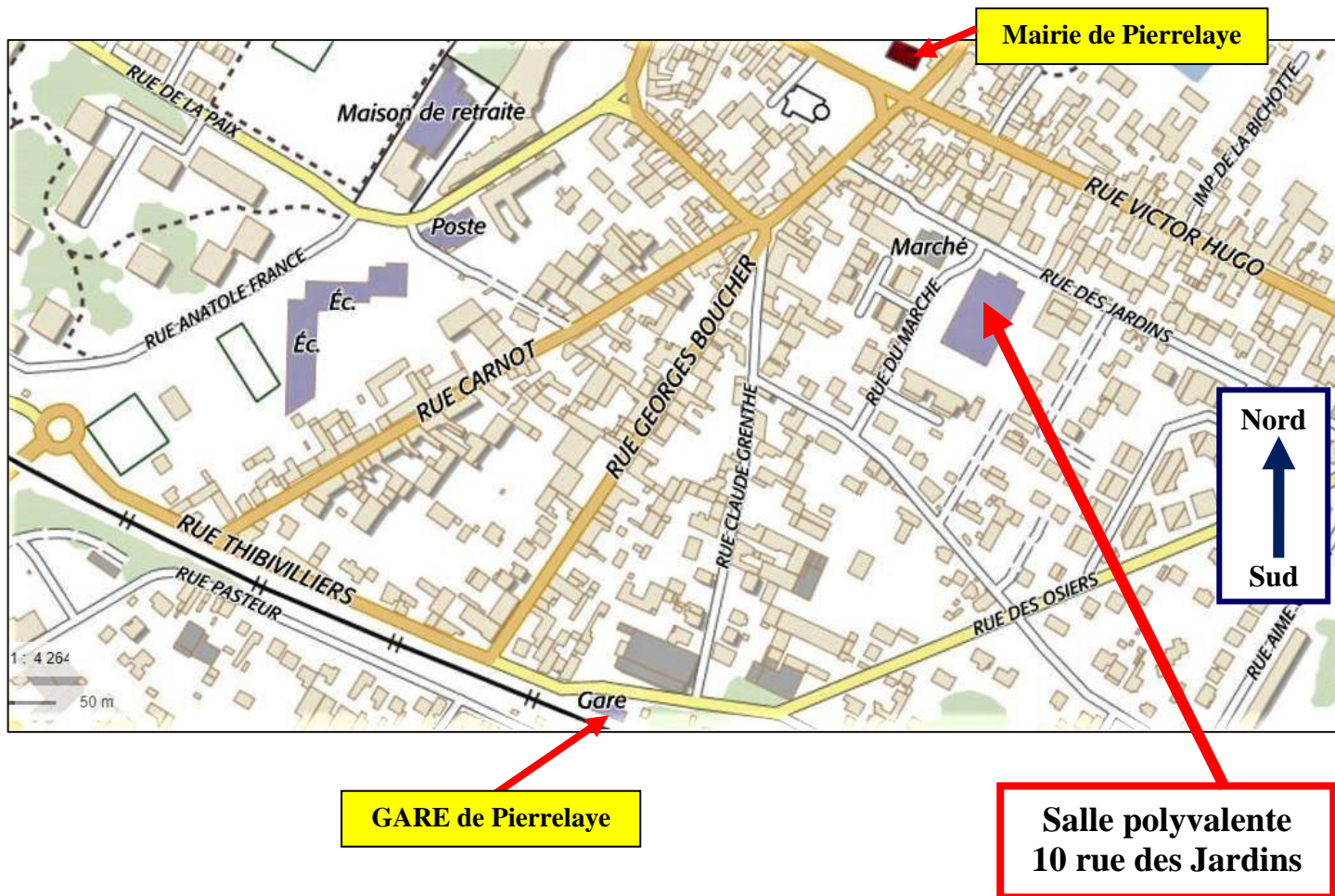
**3-Le Secrétaire d'Etat aux Transports, J.B. DJEBBARI**, en **2019**, confirme les décisions précédentes : « Privilégier l'optimisation du réseau routier existant et le **report des usagers vers les transports collectifs** afin de répondre aux enjeux liés à l'amélioration de la desserte du nord-ouest de l'IDF ».

**4- AUJOURD'HUI**, il est temps de **PRENDRE** les **BONNES DÉCISIONS**, pour les 300 000 habitants du secteur :

**ANNULER, dans nos villes,  
Les projets A104 et A104 Bis !**

**N'OUBLIEZ PAS LE SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 10h !**  
Munissez-vous de votre **MASQUE (Obligatoire)** et de votre **PASS SANITAIRE**.

# ACCÈS à la SALLE POLYVALENTE de PIERRELAYE, 10 rue des Jardins :



Le CO.P.R.A. 184 lutte depuis 1991 contre le projet autoroutier de « Prolongement de la Francilienne, en zones urbanisées, entre Orgeval et Méry-sur-Oise » (Projet A104), qui menace la SANTÉ et le CADRE de VIE de plus de 300 000 habitants, à travers le Val d'Oise et les Yvelines.

Ses comités de ville sont implantés dans les villes suivantes : Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Maurecourt, Neuville-sur-Oise, Orgeval, Pierrelaye, Poissy et Villennes.

Indépendant de tout parti politique et dirigé par un conseil d'administration de 108 membres, il réunit des citoyens de tous horizons et de toutes convictions.

✂ .....

## **BULLETIN de RENOUVELLEMENT de COTISATION année 2022** **(+ année 2021 si vous avez oublié de renouveler en 2021)**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**COTISATION ANNUELLE :**  Individuelle (+ de 30 ans) : 15 €  Jeune (- de 30 ans) : 5 €  Familiale : 20 €  
 Membre bienfaiteur (minimum 25 €) : ..... €  Personne morale : 25 €

### **DÉSIRE AIDER DANS LES DIVERSES TÂCHES SUIVANTES :**

Distribution tracts :  Fabrication panneaux :  Collage affiches :  Photocopies :  Autres : .....

Chèque libellé à l'ordre du « CO.P.R.A. 184 » et à adresser à : **Siège social du CO.P.R.A. 184**  
**21 rue de Flore**  
**95610 ÉRAGNY-sur-Oise**